

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 2 octobre 2017  
Séance du 13 septembre 2017

## 16 Structures « Petite enfance » – règlement de fonctionnement - modifications

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme SAVAS

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Mariline DUHIN, conseillère municipale déléguée, expose :

Il vous est proposé de modifier le règlement des structures « petite enfance ».

Ces modifications portent :

- sur l'article III relatif aux structures d'accueil de la petite enfance,
- sur l'article IX relatif au fonctionnement des structures,
- sur l'article VIII concernant les admissions.

En particulier :

- Sur la modulation de la capacité d'accueil au regard de l'amplitude horaire d'ouverture des structures et de la variation de la demande en accueil collectif ;
- Sur les modalités d'inscription et d'annulation des inscriptions pour les places d'accueil en Halte Jeux ;
- Sur la possibilité d'enregistrement automatisé des données relatives aux heures d'entrées et sorties des enfants.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 13 septembre 2017,  
Vu le règlement des structures « petite enfance » ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures petite enfance, tel que précisé dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05/10/17

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise

et publication ou notification le 05/10/17

affiché le 03/10/17

CREIL, le 05/10/2017



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**